



PARTICIPEZ A LA COLLECTE DE LA TAXE APPRENTISSAGE POUR LA FFBB

Destinataires : Membres élus des Ligues Régionales et Comités Départementaux, Membres du Comité Directeur, Membres du Conseil d'Honneur

Pour la deuxième année consécutive, la Fédération Française de Basketball et son institut de formation (INFBB) sont inscrits par la préfecture d'Ile de France sur la liste des premières formations technologiques et professionnelles ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage.

La FFBB est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage pour les catégories :

- B (Formations de niveau II et III),
- A (Formation de niveau IV) par la règle du cumul.

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par tous les employeurs assujettis à l'impôt sur les sociétés, quel que soit le statut de leur structure.

C'est le seul impôt pour lequel il est possible de choisir le bénéficiaire **qui peut donc être la FFBB.**

Vous pouvez participer à la collecte en :

- diffusant l'information et la plaquette auprès de vos contacts
- ou en nous transmettant les coordonnées des structures de votre entourage qui seraient susceptibles de verser leur Taxe d'Apprentissage à la FFBB.

Ce faisant, vous nous aiderez à développer notre activité, les formations de l'Institut National de Formation du Basketball (INFBB).

Le Pôle formation tient à votre disposition des plaquettes de communication sur la collecte 2014 de la taxe d'apprentissage.

Pour toute information sur le fonctionnement de la taxe d'apprentissage, nous vous invitons à vous rapprocher de nos équipes.

Contact :

Océane LAUNAY
taxeapprentissage@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Océane LAUNAY Chargée de mission	Matthieu SOUCHOIS Directeur du Pôle formation	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2014-01-06 V FIN	